

DÉSINFECTION DES LOCAUX et DES VÊTEMENTS DE TRAVAIL En cas de suspicion d'infection COVID-19

Mai 2020



Cette fiche prévention rassemble les préconisations relatives à la désinfection des locaux et des vêtements de travail suite à une suspicion, sur son lieu de travail, d'infection COVID-19 chez un agent.

Les recommandations de la fiche s'inscrivent de manière complémentaire aux mesures sanitaires et aux gestes barrières en vigueur pour lutter efficacement contre la pandémie.



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

Les préconisations proposées sont établies en l'état actuel des connaissances scientifiques et légales, ils ne soustraient pas l'Autorité Territoriale à l'obligation d'évaluer les risques professionnels et mettre en place des mesures de prévention.

Comment se préparer ?

▪ Les vêtements de travail et les équipements de protection individuelle (EPI) :

La personne en charge du nettoyage des locaux doit être équipée :

- D'une surblouse à **usage unique** au-dessus de ses vêtements de travail. Si la collectivité ne dispose pas de surblouse, il est impératif que les vêtements de travail soient lavés puis séchés à la machine à une température élevée (cycle de lavage d'au moins 60 °C pendant 30 minutes selon les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé)
- D'un masque FFP2 ou à défaut chirurgical
- D'une charlotte
- De lunettes de sécurité ou d'un écran de protection pour les yeux
- De surchaussures
- De gants de ménage à manchettes ou des gants à usage unique compatibles avec le produit désinfectant (voir fiche prévention gants + Fiche de Données de Sécurité (FDS) du produit)
- Les protections à usage unique seront jetées dans un sac fermé après l'intervention. Celles réutilisables seront désinfectées après l'opération.

▪ Le matériel :

- Lors du nettoyage, privilégier l'utilisation de lavettes à usage unique ainsi que de bandeaux à usage unique imprégnés d'un produit détergent désinfectant. **Attention, ne pas utiliser de javel** avec un bandeau, mop ou lavette en tissu **microfibre**. Si le matériel est lavable, laver les lavettes et les bandeaux séparément à **90°C**
- Utilisation d'autolaveuse si possible, pour les grandes surfaces. Le produit utilisé doit être un détergent-virucide
- Pas d'aspirateur sauf si l'équipement dispose de filtre HEPA.



Comment agir ?

Attendre **3 heures** après la sortie de l'agent des locaux pour commencer la désinfection. Désinfecter les surfaces, les équipements et les sols dans les pièces où l'agent a pénétré dans les **dernières 48 heures** (ex : bureau, vestiaire, salle de pause, micro-ondes, etc.) et.

1^{ER} étape : le nettoyage

- Si possible aérer les locaux naturellement pendant toute la phase de désinfection ;
- Respecter la procédure suivante pour le nettoyage des sols et des surfaces :
 - soit déterger-désinfecter les sols et surfaces en utilisant un produit détergent-désinfectant **virucide** à diluer (sols et surfaces) ou prêt à l'emploi en spray à appliquer sur essuie-tout (petites surfaces). Le produit doit respecter la norme EN 14 476 ;
 - soit déterger avec un produit détergent habituel puis désinfecter (après rinçage et séchage) à l'eau de javel diluée à 0,5% de chlore actif obtenue à partir des deux mélanges suivants :
 - ✓ 250 ml d'eau de Javel à 9,6% dans 750 ml d'eau froide (pour obtenir un mélange à 2,6%) + 4 litres d'eau froide ;
 - ✓ 250 ml d'eau de Javel à 4,8% dans 750 ml d'eau froide (pour obtenir un mélange à 1,3%) + 1,5 litre d'eau froide.
- Respecter les temps de contact pour atteindre le niveau d'efficacité (5 à 10 minutes selon le produit utilisé).



2^{ème} étape : l'élimination des déchets

- Éliminer les bandeaux à usage unique pour les sols et les chiffonnettes pour les surfaces dans la filière adaptée
- Vider les poubelles et éviter le transvasement. Les poubelles devront si possible être équipées d'un double sac
- Fermer soigneusement le sac poubelle (lien noué) avant de l'éliminer. Ce sac sera fermé et placé dans **un deuxième sac** à l'identique et correctement fermé. **Ce dernier sera stocké 24 h** avant évacuation.



Que faire des vêtements de travail de l'agent suspecté de contamination ?

Deux cas de figure sont à envisager :

Suspicion d'infection Covid-19 chez un agent possédant un casier-vestiaire individuel.

Dans ce cas de figure, le protocole sanitaire recommandé correspond à l'application des étapes suivantes :

- L'agent dépose ses vêtements de travail contaminés dans son propre casier-vestiaire. Les vêtements de l'agent doivent rester **en quatorzaine**. Le casier vestiaire de l'agent doit être fermé à clé
- Identifier et nettoyer les locaux ainsi que les surfaces avec lesquels l'agent a pu être en contact (ex : poignées de porte, robinets, lunettes et couvercles de WC, boutons de chasse d'eau, outils de travail, boutons d'ascenseur, badgeuse, etc.).

Suspicion d'infection Covid-19 chez un agent ne possédant pas un casier-vestiaire individuel.

Dans ce cas de figure, il sera nécessaire que cet agent dépose ses vêtements de travail contaminés **dans un sac hydrosoluble** qui aura été préalablement mis à sa disposition. Pour cela, l'agent devra respecter les étapes du protocole sanitaire suivantes :

- Se désinfecter les mains au savon ou utiliser une solution hydroalcoolique
- Ouvrir en grand, le sac hydrosoluble
- Se déshabiller
- Déposer les vêtements de travail contaminés dans le sac hydrosoluble
- Fermer le sac hydrosoluble
 - **Procéder à la désinfection** des vêtements de travail, dans le respect des recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé (cycle de lavage d'au moins 60 °C pendant 30 minutes, séchage mécanique et repassage à une température de 120/130°C)

OU

- Déposer le sac hydrosoluble dans un compartiment dédié et recouvert (benne, poubelle, etc.) et notifier la date de dépôt sur le compartiment ; puis **mettre en quatorzaine** ledit compartiment dédié, à un endroit réservé à cet effet
- Identifier et nettoyer, avec un soin particulier et un détergent désinfectant, les locaux ainsi que les surfaces avec lesquels l'agent a pu être en contact (surfaces de travail, claviers informatiques, chaises, bancs, poignées de porte, robinets, lunettes et couvercles de WC, boutons de chasse d'eau, boutons d'ascenseur, badgeuse, etc.).